Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900559-20251222-DCM_2025_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025 Délibération n° 2025-47

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **dix-huit décembre** à **dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **douze décembre**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	**21**
Votants	**23**
Pour	**23**
Contre	
Abstentions	

Pascal KERBOUL, Odette CASTEL, Michel LE GALL, Emmanuelle LE ROUX, Stéphane LE ROUX, Céline GOUEZ, Gérard MAREC, Cécile GOUEZ, Jacques CARRIO, Nathalie FLOC'H, Jean-Noël LE MENN, Patrick ROUDAUT, Marie LE DU, Xavier LANSONNEUR, Emilie LE JEUNE, Xavier PENNORS, Caroline THOMAS, Yannick GUILLERM, Fabienne LEPOITTEVIN, Florian BUZARE, Olivier BERTHELOT, Rénato BISSON

Absents excusés : 2

Stéphane LE ROUX, et Gwenaëlle LE HIR donnent respectivement procuration à Céline GOUEZ, et Olivier BERTHELOT

Secrétaire de séance

Olivier BERTHELOT

OBJET : Tarifs communaux 2026

Madame Odette CASTEL présente les propositions de la Commission Finances du 11 décembre 2025 concernant les tarifs communaux. Le tableau ci-dessous est également annexé au dossier du Conseil Municipal.

TARIFS COMMUNAUX				2026
CIMETIÈRE	Caveaux		Simples	1 750,00 €
	Concessions	Fosses	10 ans	170,00 €
			15 ans	250,00 €
		Columbarium	10 ans	700,00 €
			15 ans	1 000,00 €
			Droits fixes	200,00 €
			Renouvellement columbarium 15 ans	500,00 €
LOCATION MATERIEL			Barrières (l'unité)	1,00 €
			Tables (l'unité)	2,00 €
			Chaises (par lot de 6) – le lot	1,00 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900559-20251222-DCM_2025_47-DE

DROITS DE PLACE	Stationnement exceptionnel		Forfait jusqu'à 2 mètres	15,00 €
			Par 2 mètres supplémentaires	3,00 €
			Voiture	2,00 €
			Camion-caravane	3,00 €
			Cirque et assimilé	120,00 €
			Caution Cirque et assimilé	200,00 €
			Camion vente outillage et assimilé	40,00 €
	Terrasse devant commerces (saison estivale)		Jusqu'à 10 m²	30,00 €
			Par m² supplémentaire	3,00 €
			Distributeur sur la voie publique le m2	120,00 €
	Stationnement occasionnel / jour		Fraises, crabes, etc....	8,00 €
	Stationnement hebdomadaire		Poissonnerie - Pizzeria- etc....	3,00 €
			Marché d'été	1,00 €
LOCATION DE BÂTIMENTS	Salle Yves Bleunven	Utilisateurs locaux et associations extérieures	Salle uniquement	220,00 €
			Salle avec repas	270,00 €
		Autres utilisateurs	Autres utilisateurs	370,00 €
			Utilisation régulière de la salle pour des activités sportives ou culturelles organisées par des professionnels ou associations à but lucratif (yoga, zumba...)	260,00 €
	Salle Kermaria		Salle de Kermaria (20-25 personnes)	180,00 €
BIBLIOTHEQUE			Abonnement 1 an (1ère année gratuite pour les nouveaux habitants)	18,00 €
DIVERS			Création de bateau tarif au mètre linéaire	180,00 €
			Photocopie A4	0,30 €
			Photocopie A3	0,50 €
CANTINE			Repas cantine (standard ou sans allergènes)	3,75 €
			Repas adulte	5,20 €
			Repas pris, non réservé	4,75 €
GARDERIE			Renouvellement carte de pointage	5,00 €
			Garderie (1/4h)	0,60 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212900559-20251222-DCM_2025_47-DE

		Dépassement de l'heure de fin (19h)	5,00 €
PRESTATIONS REALISEES POUR LE COMPTE D'UNE COLLECTIVITE	Ressources mises à disposition - tarifs définis à l'heure	Tracteur + remorque (avec chauffeur) ou broyeur d'accotement	65,00 €
		1 véhicule (fourgon – camion) + 1 agent	45,00 €
		1 agent supplémentaire	35,00 €
		Mise à disposition de personnel administratif Cat C	30,00 €
	Travaux de peinture routière	Marquage de bandes en 0,10 - tarif au mètre linéaire	2,00 €
		Marquage en 0,50 - tarif au mètre linéaire	17,00 €

Vu l'exposé de Madame l'Adjointe en charge des Finances, relatif à la proposition de fixation des tarifs communaux 2025 établis par la Commission des Finances réunie le 11 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ARRÊTE les tarifs communaux pour l'année 2026, comme annoncé précédemment.

Pour extrait conforme au registre
Le FOLGOËT, le 22 décembre 2025

Le secrétaire de séance, Olivier BERTHELOT	Le Maire, Pascal KERBOUL
	MAIRIE DE LE FOLGOET 29 (Finistère)

Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.